



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240627_3

OBJET : REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES (GARDERIE ET CANTINE) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 17/06/2024

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; M. Damien PETIT ; M. Florian CHANET ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Luc TIXIER qui a donné procuration à Monsieur David DESPAX.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Madame Amandine LOPEZ, deuxième adjointe, chargée des affaires scolaires et périscolaires, informe l'assemblée que pour l'année scolaire à venir, le fournisseur des repas de cantine, GOURMET FIOLENT (Ebreuil) n'augmente pas ses tarifs. De ce fait, elle propose de ne pas modifier les tarifs de cantine pour la rentrée, et également pour la garderie. Néanmoins, elle propose de modifier les modalités d'inscription à la cantine en passant d'une inscription quotidienne en vigueur actuellement à une inscription hebdomadaire. L'objectif est d'être en mesure de fournir au traiteur un nombre de repas commandé plus juste, ce pour éviter des quantités manquantes et pour éviter du gaspillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✧ adopte le règlement des services périscolaires (garderie et cantine) ci-annexé qui annule et remplace celui adopté par délibération du 29 juin 2023 ;
- ✧ dit que ce nouveau règlement prévoit une inscription hebdomadaire à la cantine dont les modalités pratiques seront précisées à la rentrée par le biais du cahier de liaison.



Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 3 juillet 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX